

Schweizerischer Städteverband  
Union des villes suisses  
Unione delle città svizzere



# Prévision de session

Session d'automne Conseil national

Date de publication : 01.09.2022





## Table des matières

<b>Editorial</b>		<b>3</b>
<b>Objets parlementaires</b>		<b>4</b>
22.022 — Utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités. Loi fédérale	<b>Adaptation</b>	4
21.3620 — Pour plus de transparence dans la provenance de l'électricité	<b>Acceptation</b>	4
20.4235 — Récupération du phosphore. Financement et risques inhérents au marché	<b>Acceptation</b>	4
20.4234 — Cessons de diaboliser la construction hors des zones à bâtir	<b>Rejet</b>	5
20.4210 — Augmentation de la sécurité pour les cyclistes	<b>Rejet</b>	5
17.400 — Imposition du logement. Changement de système	<b>Adaptation</b>	6
<b>Empreinte</b>		<b>7</b>



## Editorial

Transparence sur l'origine de l'électricité et récupération du phosphore dans les eaux usées: voici les thèmes qui seront abordés lors de la prochaine session d'automne et qui revêtent une grande importance pour la Suisse urbaine. Dans le cadre de cet aperçu de la session, nous avons le plaisir de vous présenter la position de l'Union des villes suisses quant à une sélection d'objets.

L'Union des villes suisses est favorable à un marquage plus transparent de l'électricité: la motion Müller demande que les consommatrices et consommateurs soient désormais informés chaque mois, et non plus chaque année, de la composition de l'électricité qu'ils consomment. En outre, les villes et les communes d'agglomération demandent à la Confédération d'exposer dans un rapport quel sera le coût pour les villes et les communes de l'obligation de récupérer le phosphore dans les eaux usées. En effet, elles doivent réaliser les investissements correspondants et assumer les coûts d'exploitation supplémentaires.

Par ailleurs, dans le domaine des moyens électroniques permettant d'exécuter les tâches des autorités, l'Union des villes suisses salue la création de bases légales offrant une sécurité juridique et de planification. Les villes suisses sont en revanche opposées à une obligation générale pour tous les cyclistes de porter le casque car le renforcement de leur sécurité passe plutôt par une meilleure infrastructure cyclable.

Nous vous souhaitons une bonne session et sommes à votre disposition pour répondre à toute question.

Salutations cordiales et bonne lecture

Martin Flügel  
directeur



L'Union des villes suisses: la voix de la Suisse urbaine

Trois quarts des habitants de Suisse vivent dans les villes ou des communes urbaines. L'Union des villes suisses s'engage en faveur de la Suisse urbaine – pour faire avancer la Suisse dans son ensemble.



## Objets parlementaires

22.022 Objet du Conseil fédéral

### **Utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités. Loi fédérale**

Lundi, 12 septembre 2022

Conseil national

**Position:** L'utilisation accrue des moyens électroniques pour exécuter les tâches des autorités est, non seulement au sein de la Confédération mais également dans les cantons, les villes et les communes, au cœur de la digitalisation progressive de l'administration et de la structuration des relations et des échanges avec leur habitantes et habitants. La nécessité de la base juridique proposée est compréhensible. Sur le principe, l'Union des villes suisses salue les efforts de la Confédération dans ce domaine. La fourniture de certains services de base ou de cyberservices par la Confédération ouvre de nouvelles possibilités aux villes et aux communes. Toutefois, la répartition des coûts avec l'échelon communal pour l'utilisation des services de base et des cyberservices doit être suffisamment concrétisée.

**Recommandation:** L'Union des villes suisses recommande d'adopter le projet avec les modifications mentionnées.

21.3620 Motion Müller (PLR/LU)

### **Pour plus de transparence dans la provenance de l'électricité**

Mardi, 13 septembre 2022

Conseil national

**Position:** Le marquage de l'électricité informe toutes les consommatrices et tous les consommateurs finaux de Suisse une fois par an sur la composition de l'électricité qu'ils utilisent. La présente motion se propose de charger le Conseil fédéral de modifier les bases juridiques pour que le marquage de l'électricité reflète une concordance temporellement proche entre la production et la consommation d'électricité. L'actuelle période de concordance d'une année civile doit être réduite à un trimestre ou à un mois civil. Un marquage mensuel de l'électricité crée davantage de transparence et revalorise la production d'électricité en hiver. L'Union des villes suisses soutient donc la motion Müller.

**Recommandation:** L'Union des villes suisses recommande d'accepter l'intervention.



**20.4235** Postulat Müller-Altermatt (M-E/SO)

**Récupération du phosphore. Financement et risques inhérents au marché**

evtl. 21.09. - 26.09.

Conseil national

**Position:** À partir de 2026, la récupération du phosphore dans les eaux usées sera obligatoire. Ceci place les villes, les communes et les associations d'intérêts devant des défis financiers considérables. De plus, il n'existe pas encore d'état de l'art établi pour les procédés et les installations de recyclage du phosphore, et les décisions d'investissement qui seront bientôt prises sont donc risquées. Pour le Conseil fédéral, conformément à sa prise de position sur le postulat 20.4235, la priorité est donnée à une solution de financement privé. L'Union des villes suisses demande toutefois un processus sans parti pris, impliquant tous les acteurs, comme cela avait été le cas à l'époque pour la question du financement de l'élimination des éléments traces organiques. Elle soutient par conséquent le postulat visant à clarifier davantage le financement et les risques du marché en complément du projet «SwissPhosphor» de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

**Recommandation:** L'Union des villes suisses recommande d'accepter l'intervention.

**20.4234** Motion Candinas (M-E/GR)

**Cessons de diaboliser la construction hors des zones à bâtir**

evtl. 21.09. - 26.09.

Conseil national

**Position:** De l'avis de l'Union des villes suisses, les éventuelles adaptations de la loi sur l'aménagement du territoire, notamment la séparation entre territoire constructible et territoire non constructible, devraient avoir lieu dans le cadre de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT2). Cette révision de la loi permet en effet d'apporter des réponses appropriées et différenciées à des questions aussi délicates. Les villes et les communes d'agglomération rejettent donc la présente intervention.

**Recommandation:** L'Union des villes suisses recommande de rejeter l'intervention.

**20.4210** Motion Buffat (UDC/VD)

**Augmentation de la sécurité pour les cyclistes**

evtl. 21.09. - 26.09.

Conseil national

**Position:** L'Union des villes suisses rejette le port obligatoire du casque pour tous les cyclistes; elle l'a déjà exprimé dans le cadre de l'obligation de porter un casque pour les conducteurs d'e-bikes lents et pour les cyclistes de moins de 16 ans que le Conseil fédéral a soumis à la discussion. Une obligation générale de porter un casque vélo nuirait massivement en particulier aux systèmes de location de vélos dans les villes. Si ces vélos ou leurs stations devaient être équipés de casques ou de dépôts de casques, cela engendrerait des coûts supplémentaires considérables. Et il est peu probable que les usagères et usagers se munissent d'un casque pour les tronçons sur lesquels ils circulent avec des vélos de location. Cela remettrait fondamentalement en question ces systèmes. Au lieu de cela, la sécurité des cyclistes peut être accrue en améliorant l'infrastructure cyclable.

**Recommandation:** L'Union des villes suisses recommande de rejeter l'intervention.



17.400 Initiative parlementaire CER-CE

**Imposition du logement. Changement de système**

Jeudi, 29 septembre 2022

Conseil national

**Position:** L'Union des villes suisses salue les objectifs initiaux de l'initiative parlementaire et estime qu'il faut viser une réforme de l'imposition de la propriété du logement. Du point de vue des villes, il est essentiel que l'abolition de la valeur locative n'entraîne pas une amélioration de la situation des propriétaires par rapport aux locataires, qui sont nettement majoritaires dans les villes. En cas d'abolition de la valeur locative, il est donc impératif d'abolir systématiquement les déductions aux niveaux fédéral et cantonal. Il faut en outre veiller à ce que la mise en œuvre soit la plus neutre possible pour les budgets publics en termes de recettes, raison pour laquelle la déduction des intérêts passifs doit être limitée à 70 %. Les répercussions financières sur les budgets publics seront ainsi globalement plus positives. Ceci également dans la perspective des défis de politique financière qui se présenteront ces prochaines années non seulement au niveau fédéral, mais également à l'échelon des cantons et des communes.

**Recommandation:** L'Union des villes suisses recommande d'adopter le projet avec les modifications mentionnées.





## Empreinte

Union des villes suisses  
Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne  
Téléphone 031 356 32 32  
[info@staedteverband.ch](mailto:info@staedteverband.ch)  
[www.uniondesvilles.ch](http://www.uniondesvilles.ch)  
twitter: [@staedteverband](https://twitter.com/staedteverband)  
[LinkedIn](#)